

Prêt d'honneur développement

INITIATIVE VALLEE DE LA DROME DIOIS

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur "développement" d'Initiative Vallée de la Drôme Diois a pour objectif de soutenir les entreprises de moins de 5 ans, en phase de croissance, lors d'un événement modifiant le plan de financement initial (nouvel investissement et/ou nouvel embauche et/ou nouveau marché).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt s'adresse à toute TPE installée dans une des communes du territoire depuis 2 à 5 ans, financée ou non par Initiative Vallée de la Drôme Diois, quel que soit le statut juridique d'entreprise.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

La croissance devra être matérialisée par au moins une des caractéristiques suivantes :

- réalisation d'un nouvel investissement matériel ou immatériel,
- développement des temps de travail,
- augmentation significative du besoin en fonds de roulement lié au développement de l'activité.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur "développement" sera compris entre 5 000 € et 25 000 €.

Pour quelle durée ?

Durée de remboursement de 2 à 5 ans, avec un différé de remboursement possible

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Vallée de la Drôme Diois.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 5 ans.
- Publics visés par le dispositif
 - > Dirigeant

Organisme

INITIATIVE VALLEE DE LA DROME DIOIS

- 8 rue de la Gare
26400 AOUSTE-SUR-SYE
Téléphone : 04 75 25 62 87
E-mail : contact@initiative-valleedeladromediois.fr